

République Française  
Liberté Égalité Fraternité

**DECISION DU MAIRE N° 24-064**

**ATTRIBUTION MARCHÉ 2024-03  
FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANTS POUR LA COMMUNE D'EPONE  
ET LE CCAS**

Prise en application de la délibération N° 23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire d'Épône,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2023 chargeant le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de passer un marché de fourniture et de livraison de titres de restaurants pour la commune d'Épône et le CCAS ;

**Considérant** les avis d'appel public à la concurrence publiés au BOAMP, JOUE, Moniteur et marchés Online les 5 et 7 juin 2024 ;

**Considérant** les offres des prestataires spécialisés dans ce domaine ;

**Considérant** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juillet 2024 à 17h00 ;

**DECIDE**

**Article 1 : D'attribuer et de signer** le marché avec la société EDENRED France SAS 166/180 boulevard Gabriel Péri 92245 MALAKOFF CEDEX.

**Article 2 : D'indiquer** que les prestations seront rémunérées conformément à l'acte d'engagement, et la dépense correspondante sera inscrite au budget, pour ce marché, il n'est prévu aucun frais. La société se rémunérant sur les commissions prises directement chez les commerçants.

**Article 3 : De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet  
Le **30 JUL. 2024**  
Et publié/affiché le **30 JUL. 2024**



Ivica JOVIC  
Maire d'Épône



Fait à Épône, le 26 juillet 2024



Ivica JOVIC  
Maire d'Épône

